



Conjoncture hôtellerie

Avril – mai 2014 : les touristes étrangers pallient l'absence des Français

Au cours du bimestre avril – mai 2014, les arrivées augmentent de 4,9 % et les nuitées correspondantes de 3,2 %, par rapport au même bimestre de 2013. La fréquentation étrangère, avec des arrivées et des nuitées en hausse respectivement de 19 % et 17 %, fait plus que compenser le repli de la clientèle française.

En avril 2014, l'activité hôtelière progresse de 8,7 %, par rapport au même mois de 2013. C'est la plus forte hausse des douze derniers mois. Parmi les quatre départements de la région, seule la Nièvre fait exception, avec une baisse de 7,7 %.

La fréquentation hôtelière des principales clientèles étrangères est en nette progression, supérieure à 10 %. Seuls les Suisses et surtout les Allemands contribuent de façon plus limitée à cette hausse des nuitées étrangères.

La Bourgogne figure parmi les neuf régions métropolitaines enregistrant une augmentation de leurs nuitées.

Le taux d'occupation est en hausse de 0,6 point, après un repli de 3,9 points pour la même période de l'année précédente. La durée moyenne de séjour fléchit, aussi bien pour la clientèle française qu'étrangère.

La Nièvre est le seul des quatre départements bourguignons dont l'activité est en repli. Cette évolution concerne la clientèle française comme étrangère. En Côte d'Or, la présence accrue de touristes étrangers compense la moindre fréquentation de la clientèle française. La Saône-et-Loire, ainsi que l'Yonne, bénéficient d'une augmentation de leur clientèle française et étrangère.

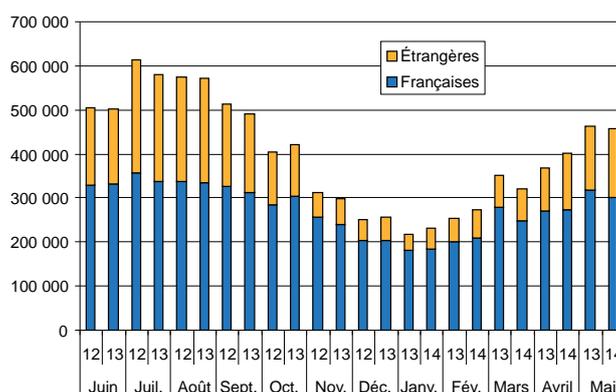
Hervé Ricci, Michel Violet (Insee)

1 Arrivées et nuitées, principaux indicateurs

	Avr. - Mai 2014 Nombre	Évolution en %	
		Avr. - Mai 2014 / Avr - Mai 2013	Avr. - Mai 2013 / Avr. - Mai 2012
Arrivées	634 015	+ 4,9	+ 0,3
Nuitées	856 672	+ 3,2	- 2,2
Taux d'occupation	54,5	+ 0,6	- 3,9
Durée moyenne de séjour	1,35	- 0,02	+ 0,03
Indicateur de remplissage	1,56	+ 0,01	- 0,02

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

2 Évolution mensuelle des nuitées



Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

3 Arrivées et nuitées selon le pays d'origine

	Arrivées				Nuitées			
	Nombre	%	Évolution en %		Nombre	%	Évolution en %	
			Avr. - Mai 2014 / Avr - Mai 2013	Avr. - Mai 2013 / Avr. - Mai 2012			Avr. - Mai 2014 / Avr - Mai 2013	Avr. - Mai 2013 / Avr. - Mai 2012
Ensemble	634 015	100	+ 4,9	+ 0,3	856 672	100	+ 3,2	- 2,2
France	419 493	66	- 1,1	+ 1,6	574 610	67	- 2,5	- 1,4
Autres pays	214 522	34	+ 19,1	- 2,5	282 062	33	+ 17,0	- 4,1
dont :								
<i>Royaume-Uni</i>	28 765	5	+ 26,6	- 5,5	36 837	4	+ 24,6	- 5,3
<i>Belgique</i>	35 976	6	+ 30,5	- 8,4	46 528	5	+ 25,9	- 7,5
<i>Pays-Bas</i>	21 949	3	+ 15,4	- 12,3	27 300	3	+ 14,9	- 12,1
<i>Allemagne</i>	28 268	4	+ 3,5	- 7,8	37 721	4	+ 2,3	- 14,2
<i>Italie</i>	10 515	2	+ 22,2	- 15,0	14 188	2	+ 23,4	- 14,8
<i>Chine</i>	30 121	5	+ 34,6	+ 158,2	35 861	4	+ 42,7	+ 138,2
<i>Suisse</i>	16 954	3	+ 10,0	- 11,6	23 649	3	+ 5,5	- 10,8
<i>États-Unis</i>	10 509	2	+ 4,8	+ 20,5	16 588	2	+ 9,8	+ 12,0

Arrivées : nombre de personnes enregistrées à l'arrivée

Nuitées : somme des nuits passées dans les établissements pour chaque arrivant

4 Indicateurs par catégorie d'hôtels

	Avr. - Mai 2014				
	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 et 5 étoiles	Non classés	Ensemble
Taux d'occupation (%) (1)	54,9	58,5	55,1	46,4	54,5
Indicateur de remplissage (2)	1,56	1,55	1,67	1,53	1,56
Durée de séjour (en jours)	1,37	1,34	1,33	1,37	1,35

(1) Le taux d'occupation est obtenu en divisant le nombre de chambres occupées par le nombre de chambres louables. Il est exprimé en %.

(2) Le nombre moyen de personnes par chambres occupées est égal à la somme des nuitées de chaque jour rapportée au nombre de chambres occupées.

Sources : Insee ; DGCS ; Bourgogne Tourisme.

L'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a été rénovée à compter de janvier 2013 avec notamment une refonte des zones géographiques et un changement de méthode d'échantillonnage. Comparer des résultats 2013 avec des résultats 2012 calculés sur l'ancienne méthode aurait introduit une forte rupture de série. Les données 2012, 2011 et 2010 ont donc été recalculées avec la nouvelle méthode, ce qui peut induire des différences.

Avertissement : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 définit des nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme. L'ancien classement est obsolète depuis le 23 juillet 2012, mais l'application des nouvelles normes n'est pas encore achevée et rend difficile des comparaisons temporelles.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :
Mayo Moïse

ISSN : en cours
© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Février - mars 2014 : léger recul de l'activité dans l'hôtellerie bourguignonne - Insee Flash n°2 - septembre 2014.
- <http://www.bourgogne-tourisme.com/>

